



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le Fonds Social Lycéen est une aide destinée à répondre aux difficultés des familles à faire face aux dépenses liées à la scolarité de leur enfant.

Il peut s'agir des frais d'internat, de restauration scolaire, de transport, de sorties scolaires.

Cette aide est ponctuelle et ne peut être qu'une participation.

Si vous souhaitez instruire une demande, vous trouverez ci-joint un dossier qui peut être déposé au cours de l'année scolaire.

Merci de bien vouloir préciser la nature de l'aide sollicitée ainsi que le montant (joindre les justificatifs).

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié en commission.

4- RESSOURCES MENSUELLES (joindre toutes les pièces justificatives telle que photocopie de salaires, ASSEDIC, logements.....)

Traitements, salaire, pensions, Retraite,...)	
Indemnités (sécurité sociale ou chômage)	
Pension alimentaire	
Prestation familiale	
Prestation logement (APL ou allocation logement)	
Autres (préciser)	
TOTAL DES RESSOURCES	

5- CHARGES MENSUELLES (joindre toutes les pièces justificatives telles que photocopie de l'avis d'imposition, loyer, factures EDF/GDF,....)

Loyer (sans déduction de l'aide pour le loyer ou allocation logement)	
Eau	
EDF / GDF	
Chauffage	
Assurance maison	
Impôts sur le revenu / locaux / fonciers	
Autres dépenses (préciser)	
TOTAL DES CHARGES	

En cas de difficultés, contacter **Madame BLASZCZYK Assistante Sociale Scolaire**

Date
Signature

**ATTENTION : Aucune aide en espèce ne sera directement versée aux familles
Les dossiers sans justificatifs seront refusés**